

PER
C-990
Ts

BULLETIN

- DU -

BUREAU MÉDICAL

- DU -

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS

- DE LA -

PROVINCE DE QUEBEC

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 1894

MONTREAL

1894

BULLETIN

- DE -

BUREAU MÉDICAL

- DU -

COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS

- DE LA -

PROVINCE DE QUEBEC

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 1894

MONTRÉAL

1894



AVANT-PROPOS.

Nous publions ci-après le programme de l'examen préliminaire à l'étude de la Médecine pour l'année 1895.

Comme on le verra la Chimie, la Botanique, la Physique et la Philosophie font rigoureusement partie de cet examen.

Nous attirons l'attention des préfets d'études de nos maisons de haute éducation sur le fait que les candidats *échouent généralement sur l'Anglais, l'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie.*



COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Programme de l'Examen Préliminaire POUR 1895.

LATIN—*Commentaires* de César, les cinq premiers livres,—*Eneïde* de Virgile, liv. I et II.—*Odes* d'Horace, liv. III.
Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

FRANÇAIS.—On exigera des candidats dont le français est la langue maternelle, une connaissance critique du "*Bourgeois Gentilhomme*," de "*Télémaque*" et des trois premiers livres des fables de Lafontaine. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Quant aux candidats parlant l'anglais, ils devront traduire en anglais quelques passages de "*Télémaque*" et répondre à des questions de grammaire française. On exigera aussi la traduction française de quelques phrases anglaises.

ANGLAIS. Les candidats parlant l'anglais devront posséder une connaissance critique de la pièce suivante de Shakespeare: "*Antony & Cleopatra*," y compris des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse.

Les candidats parlant le français traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Columbus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise, et traduire en anglais quelques phrases de "Télémaque".

BELLES-LETTRES.—Principes de Belles-lettres et de Rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17^e, du 18^e et du 19^e siècle en France et en Angleterre.

HISTOIRE.—Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

GÉOGRAPHIE.—Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

ARITHMÉTIQUE.—Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêt et autres règles basées sur le pourcentage, racines carrées.

ALGÈBRE.—Fractions et équations du premier degré.

GÉOMÉTRIE.—Les trois premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eysséric et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

CHIMIE.—Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

BOTANIQUE.—Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

PHYSIQUE.—Notions générales, telles que dans Ganot ou sa traduction par Peck.

PHILOSOPHIE.—Notions générales sur toute la philosophie.

N. B.—Les candidats doivent donner un certificat de bonne conduite. Tout aspirant surpris à copier, à s'aider de notes ou de livres ou à communiquer des renseignements quelconques à un autre candidat, sera immédiatement renvoyé de l'examen. De plus, à la fin de l'examen, chaque candidat devra faire devant un magistrat une déclaration solennelle affirmant qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux de nature à l'aider à subir son examen. Il devra en même temps établir son identité.

**ORDRE DES MATIÈRES, POINTS ASSIGNÉS À CHACUNE D'ELLES ET
PROPORTION À CONSERVER PAR LES CANDIDATS.**

PREMIER JOUR

Géométrie.....	de 9	à 10	100 points	...25%	à conserver.
Arithmétique.....	" 10	" 11	100 "	...50%	"
Algèbre.....	" 11	" 12	160 "	...25%	"
Chimie.....	" 12	" 12.45	100 "	...25%	"
Physique.....	" 2.80	" 4	150 "	...33%	"
Philosophie.....	" 4	" 5	100 "	...25%	"
Botanique.....	" 5	" 6	100 "	...33%	"

SECOND JOUR.

Latin.....	de 9	à 10.30	200 points	...55%	à conserver.
Belles-Lettres.....	" 10.30	" 11.30	100 "	...25%	"
Histoire.....	" 11.30	" 12.15	100 "	...25%	"
Géographie.....	" 12.15	" 1	100 "	...25%	"
Langue Maternelle.	" 2.30	" 4	150 "	...75%	"
Français ou Anglais	" 4	" 5	100 "	...50%	"

(comme langue étrangère)

Les matières de l'examen sont distribuées en deux groupes, l'un des sciences (premier jour), et l'autre des lettres (deuxième jour). Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe, sinon, ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoué. Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes, n'aura pas conservé dans une matière le minimum de points exigé, devra recommencer tout le groupe.

H. A. HOWE, L. L. D.,

J.-C. K. LAFLAMME, S. T. D.

H. WALTERS, M. A.

PROF., C.-A. PFISTER.

} *Examineurs.*

BUREAU PROVINCIAL DE MEDECINE.

Q .dec, 26 septembre 1894.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de Médecine a eu lieu ce jour, mercredi, le 26 septembre 1894, dans les salles de l'Ecole de Médecine de l'Université Laval, Québec.

En l'absence de M. le président, l'honorable docteur J. J. Ross, indisposé, M. le Dr. L. J. A. Simard, vice-président pour Québec prend le fauteuil à dix heures précises.

Les membres présent sont : Messieurs les docteurs

F. W. Campbell, vice-président pour Montréal.

A. G. Belleau et A. T. Brosseau, secrétaires.

A. Dagenais, trésorier.

J. M. Beausoleil, régistrare.

H. E. Desrosiers.

T. Roddick.

F. J. Austin.

P. Lefebvre.

H. Cholette.

A. P. Cartier.

T. LaRue.

A. Morissette.

P. J. L. Bissonnette.

L. A. Plante.

F. Paré.

J. A. Duchesneau.

S. Gauthier.

C. Rinfret.

W. A. Verge.

A. A. Watters.

J. B. Gibson.

J. B. McConnell.

L. T. E. Rousseau.

L. LaRue.

R. Latraverse.

P. M. Guay.

C. E. Lemieux.

E. C. Chevrefils.

J. M. McKay.

R. Fiset.

P. E. Grandbois.

Les minutes de la dernière assemblée du 4 juillet 1894. sont lues et adoptées.

Proposé par le docteur H. Cholette, secondé par le docteur Cartier, et

Résolu, Que ce Bureau approuve également cette partie du rapport qui concerne cette partie de la dernière séance présidée temporairement par le docteur Thomas LaRue en l'absence du président.

Lu un télégramme du docteur J. J. Ross, Président du Collège regrettant de ne pouvoir assister à cette assemblée pour cause de maladie.

Proposé par le docteur Beausoleil, secondé par le docteur Roddick et

Résolu, Que ce Bureau autorise le régistrateur de donner au docteur Félix Cornu, de Montréal, un duplicata de sa licence perdu lors de son dernier voyage en Europe.

Lue la requête ci-dessous, de M. Désilets :

Québec, 26 septembre 1894.

Monsieur le Président.

*Messieurs les gouverneurs du Collège des Médecins et
Chirurgiens de la Province de Québec.*

Le soussigné vous prie d'obtempérer à son humble requête :

1° J'ai fait mon cours classique au collège de Nicolet (voir certificat).

2° Lors des examens de septembre 1890, j'étais retenu au lit par une maladie grave, (témoin le certificat de mon médecin).

3° Après une longue convalescence je pus suivre les cours de médecine de l'université Laval.

4° Que j'ai suivi les cours de l'université Laval pendant 4 ans (voir mon diplôme de M. D.)

5° Que ma santé ne m'a jamais permis de faire face aux exigences d'une préparation spéciale à l'examen préliminaire.

6^o Que par la présente je sollicite du Bureau Médical de me venir en aide et de m'indiquer la conduite à suivre afin d'obtenir une licence de pratique.

Je suis prêt à me soumettre à sa décision, confiant dans sa sagesse.

Dois-je subir un examen préliminaire devant un comité spécial? Je suis prêt. Exigez-vous un examen de médecine pratique? Je suis prêt à me soumettre; mais je prie le Bureau Médical de vouloir bien ne pas me soumettre à un exil perpétuel.

Accordez-moi la faveur que vous n'avez jamais refusée aux porteurs de brevets des provinces étrangères, mon certificat de cours classique vaut bien le certificat du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et même d'Ontario.

Votre dévoué,

L. DÉSILETS.

Proposé par le Dr. Roddick, secondé par le Dr. Beau-soleil :

Que M. Désilets soit admis à subir un examen de pratique et que le comité d'examen soit MM. les docteurs Cholette, Cartier, Duchesneau, Laberge, Latraverse et Roddick.

Cette motion est renvoyée 11 pour 14 contre.

Le rapport des examinateurs pour l'examen *préliminaire* est lu et adopté.

Les messieurs suivants sont admis à l'étude de la médecine.

Delphis Chouinard, G. W. Bélard, Edouard Plamondon, Louis Geoffrion, Albert Snyder, J. B. Baumier, H. Percival Hudson, H. Maranda, Zacharie Vadnais, J. Barsalou, John H. Finnie, Théophile D. Boulanger.

Les examinateurs font aussi rapport que M. F. Gadbois, a été admis à l'étude le 4 juillet dernier.

Reçue et lue la lettre suivante de M. Laflamme :

25 septembre 1894.

Monsieur le Dr. A. G. Belleau,

Sec. Coll. des Méd. et Cs de la province de Québec.

Monsieur le Secrétaire,

L'addition de plusieurs nouvelles matières à l'examen

d'admission à l'étude de la Médecine pour juin prochain nécessite le remaniement de notre programme.

Nous vous adressons avec la présente un projet de programme tel que nous avons cru à propos de le préparer et dans lequel nous avons introduits les modifications exigées par la loi.

Comme vous le verrez, le nouvel examen se fait dans le même temps que l'examen actuel, malgré l'addition des nouvelles matières. Nous avons cru qu'il valait mieux en agir ainsi et abrégé plutôt le temps consacré à chaque matière, afin de ne pas imposer aux candidats une trop grande fatigue, en prolongeant outre mesure un examen qui dure déjà quatorze ou quinze heures.

Je serai toujours à la disposition de messieurs les gouverneurs pour leur donner toutes les explications qu'ils pourront désirer, et recevoir les suggestions qu'ils voudront bien faire.

Il est important que cette question du programme soit décidée le plus tôt possible, afin que nous puissions faire imprimer le programme susdit et le distribuer aux élèves qui en feront la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mon entier dévouement.

Au nom des Examineurs. J. C. K. LAFLAMME.

Proposé par le Dr Brosseau, secondé par le Dr Dagenais.
et

Résolu, Que Messieurs les Examineurs se réunissent avant l'examen préliminaire, et discutent entre eux les questions à être posées aux candidats.

Proposé par le Dr Beausoleil, secondé par le Dr McKay.
et

Résolu, Qu'un comité composé des docteurs H. Cholette, L. LaRue, Watters, Duchesneau, Guay et Laberge, soit chargé de faire subir l'examen de pratique à M. le Dr Nesbitt.

Proposé par le Dr Laberge, secondé par le docteur Beausoleil, et

Résolu, Que le Bureau Médical accorde maintenant la licence à M. Luc Hyacinthe François Joseph Masson, irrévocablement absent, que le vice-président soit autorisé de l'assermenter aussitôt après son retour.

Lu le rapport du comité des créances recommandant d'accorder *la licence* aux gradués suivants :

James Pritchard, Joseph Eméry Lemaire St. Germain, Victor A. Vézina, Gélas Gagnon, L. F. McKenzie, Honorius Ricard, Pierre Paul Boulanger, Fortunat Narcisse Belleau, Frédéric Boulanger, Joseph Etienne Téléphore Dussault, Léon Joseph Napoléon Fiset, Jean Bergeron, Louis Arthur Lessard, Hormisdas Fréchette, Joseph David Roberge, Eugène Courteau, Arthur Asselin, J. W. Lavergne, J. B. E. Tessier dit Lavigne, J. W. Scane, A. A. Robertson, A. A. Nicholl, J. E. Blondin, Zénon Malo, Louis Trudeau, Raphaël Trudeau, Emile Fluhman, Wilfrid Gauthier, F. X. Fortunat Létourneau, Joseph Labrèche, Napoléon Lambert, Joseph Albert Lesage, J. A. Charette et J.-D. Vézina.

Tous ces messieurs sont assermentés et reçoivent la licence.

Lue une lettre du Dr Cyril Fulton, de Avonmore, Ontario, demandant la licence du Collège. Il a matriculé au Collège des Médecins, Ontario, en 1885, et a gradué au Queen's University, Kingston, en 1893-94.

Son application est refusée.

Les Docteurs Gunn, de Montréal, et Edward O'Connor, d'Ottawa, font application pour la licence du Collège.

Proposé par le docteur Bissonnette, secondé par le Dr Rinfret, et

Résolu, Que MM. O'Connor et Gunn soient admis à l'examen de pratique devant un comité des docteurs Roddick McConnell, Austin, Gibson, Lemieux et Gauthier.

Ces messieurs ont le bénéfice du doute, mais il est bien entendu que ce sont les derniers auxquels nous accordons tel privilège, même pour ceux ayant leur brevet avant 1892.

Le comité d'examen du docteur Thomas Nesbitt fait un rapport favorable à ce dernier, et il reçoit la licence.

Lue une lettre du docteur Parke, regrettant de ne pouvoir assister à cette assemblée. Dans cette lettre le docteur Parke attire l'attention du Bureau sur le fait que dans un établissement à Québec, on vend à des dames et autres personnes certains poisons tel que sulphonol, par once, et ce, sans ordre ou prescription, et que ces poisons sont ainsi vendu par une jeune fille de l'établissement.

Cette lettre est référée au Collège des Pharmaciens.

Lu le rapport d'une commission composée de médecins du district de Saint-François, suggérant des modifications ou amendements à l'acte médical.

Ce rapport est déposé sur la table.

La séance est ajournée à 12.45 jusqu'à 2 p. m.

La séance est reprise à 2 P. M.

Lu le rapport des bacheliers suivants admis à l'étude :

Louis David Warren, B. S.; Jules Alphonse Dion, B. A.; Louis Alphonse, J. S.; Flavien Coulombe, B. A.; Théophile J. S. Ernest Lavoie, B. S.; Joseph Louis Leclerc, B. A.; Wilfrid F. Bégin, B. S.; Joseph Allard, B. S.; Joseph Pierre Sérénus Lemieux, B. S.; Joseph Esdras Beaudet, B. L.; Argus McDonald Ford, B. A.; George H. Kent, B. L.; Auguste Bourque, B. A.; Martin Powers, B. A.; Charles Amiot, B. L.

Lu le rapport du comité d'examen à la pratique de M. A. J. O'Connor qui lui est favorable, et il reçoit la licence. M. Gunn ne s'est pas présenté.

L'avis de motion donné à la dernière assemblée par le docteur Chevreuil au sujet des porteurs de brevets et de licences des provinces d'Ontario, Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse est retiré.

Proposé par le docteur Rinfret, secondé par le docteur Beausoleil,

Que le Bureau n'accepte aucun brevet ou matriculation de porteurs de diplômes des provinces du Dominion autres que les provinces de Québec et Manitoba dont la date soit postérieure à 1892, et dont le diplôme soit de la province de Québec. Adopté.

La motion du docteur Cholette à la dernière assemblée au sujet de M. Hormisdas Doyon est retirée.

Lu le rapport de M. Avila Dion, agent du Bureau Médical, section de Montréal, demandant au bureau de nommer un comité de législation concernant l'exercice illégal de la médecine, et offrant de faire part de ses observations. Il présente aussi une traduction des meilleures clauses de l'acte d'Ontario sur ce sujet de vitale importance.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Morrissette, secondé par les docteurs Duchesneau et Rinfret, et

Résolu, sur division, Qu'un comité soit chargé de préparer une série d'amendements à l'Acte Médical, au sujet de l'exercice illégal de la médecine, et fasse rapport à la prochaine assemblée du Bureau.

Que la résolution des docteurs Paré, Morissette et Chèvrefils adoptée à la dernière séance fasse partie de la nouvelle législation.

Que ce comité soit composé des docteurs Bissonnette, Plante, Thomas LaRucé, Cholette, Brosseau, Campbell, McConnell, aux conditions du comité de réciprocité.

Proposé par les Drs Beausoleil et Paré, secondé par les Drs Gibson et Verge, et

Résolu, Considérant que les nouveaux règlements du Collège des Médecins de cette province exigent des candidats au doctorat en médecine, des connaissances pratiques de l'aliénation mentale, il est résolu qu'une humble adresse soit présentée au Lieutenant-Gouverneur en Conseil le priant de mettre en plein exercice cette partie de l'article 3185 des Statuts Refondus de la province de Québec, laquelle se lit comme suit : " Le Surintendant Médical et le Médecin Interne (des asiles publics d'aliénés) sont, avec le consentement des propriétaires, tenus, si le gouvernement l'exige, de donner des cliniques sur l'aliénation mentale, dont la durée et le nombre sont déterminés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil sans salaire additionnel, 48 Vict., C. 34, S. 4."

Proposé par les docteurs Beausoleil et Plante, secondé par les docteurs Paré et Cholette,

Attendu que les nouveaux règlements du Collège des Médecins exigent des candidats au doctorat en médecine des connaissances pratiques de médecine légale et de toxicologie, et que telles connaissances ne peuvent s'acquérir que par des exercices pratiques à la morgue, il est résolu qu'une humble adresse soit présentée au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant de mettre à la disposition des élèves de quatrième année d'étude de la médecine, dans chaque morgue de Montréal et de Québec, une salle convenable pourvue d'une instrumentation appropriée.

Que telle salle et telle instrumentation soient mises à la disposition des professeurs de médecine légale ou de leurs

suppléants, pour une période de pas moins d'un mois, et cela, durant la session universitaire. Adoptée.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Cholette, secondé par les docteurs A. H. Cartier et Bissonnette, et,

Résolu, Qu'un comité composé des deux secrétaires, du régistrateur, et de quatre assesseurs choisis par le président soit chargé de définir les devoirs et pouvoirs des assesseurs près les Facultés de Médecine, et d'établir les règles à suivre dans l'exercice de leur charge.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Chevreuil, secondé par les docteurs Ths LaRue et Laberge, et,

Résolu, D'élever le nombre des assesseurs jusqu'à concurrence de trente-six, divisés en deux classes égales.

Que les membres de chaque classe se distribuent les matières du curriculum officiel du Bureau Médical de manière à être prêts au besoin à assister aux examens des Facultés Médicales.

Que le Secrétaire de chaque section donne un mois d'avis aux assesseurs de la région à laquelle ils appartiennent qu'ils auront à suivre les examens sur les matières à eux confiées.

Que les Drs Chrétien Zaugg, Boulet J. L'Espérance, Jules Laberge, E. Duquet, de Montréal, servent comme assesseurs du Bureau Médical. Aussi les Drs Normand, Brennan, O. Mazurette et le Dr Eugène Turcotte de St-Hyacinthe, le Dr P. Laberge, de Beauharnois, R. Latraverse, de Sorel, Jos. Sinclair, de Saint-Henri de Lauzon. S. Bolduc, de Saint-Michel de Bellechasse, L. P. Legendre, de Sainte-Croix, et Cyrille Vaillancourt de Saint-Anselme.

Moved by Dr McConnell, seconded by Dr Grandbois.

That a Committee be appointed to frame laws to be presented before the Provincial Legislature with a view of obtaining the necessary legislation for the establishment of a Central Board of Examiners for the Province, and report to the next meeting of the Governors, and that Doctors Roddick, Cartier, Campbell, Cholette, Dagenais, Blosseau, Rinfret, Simard, the mover and second, be the Committee, and that the members receive \$5 (five dollars) per day, and travelling expenses.

Cette motion est renvoyée sur division.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Gauthier, secondé par les docteurs Dagenais et Brosseau, et,

Résolu, Qu'un comité dit de réciprocité interprovinciale de licence soit nommé afin de renseigner le Bureau Médical de la valeur des examens préliminaires du Curriculum, et des examens au doctorat des diverses Facultés Médicales du Dominion. Aussi de faire rapport sur les exigences des bureaux provinciaux de médecine.

Que ce comité soit composé des officiers du Bureau Médical et des docteurs Laberge et Cholette.

Cette motion est adoptée, 18 votent pour et 6 contre.

Proposé par le docteur Dagenais, secondé par le docteur Beausoleil, et,

Résolu, Que l'honoraire des membres des divers comités nommés ce jour, ne soit pas plus de cinq dollars pour chaque jour d'assiduité aux comités, en outre des frais de déplacement.

La motion suivante du Dr Brosseau est adoptée unanimement :

Attendu qu'il est patent que certains médecins protègent de leurs licences des charlatans notoires, le Bureau blâme sévèrement ces actes, de plus que le comité déjà nommé pour s'occuper de la pratique illégale de la médecine, s'occupe spécialement des moyens à prendre pour priver s'il le faut, ces médecins de leur licence

Le docteur Brosseau attire l'attention sur la réciprocité entre Ontario et Québec.

Proposé par le docteur Brosseau, secondé par le docteur Desrosiers, et,

Résolu, Que des remerciements soient votés à l'Université Laval pour l'usage gratuit de ses salles.

Proposé par le docteur Cholette, secondé par le docteur Guay.

Que ce Bureau reconsidère la proposition concernant le Dr Désilets, et qu'il lui accorde un examen de pratique.

Les votes étant comptés, donnent 16 pour et 8 contre.

Comptés une seconde fois ils donnent le même résultat.

Mr le Dr MacKay fait remarquer que la reconsidération est accordée puisque le vote est de 16 contre 8, soit les deux tiers. Mr le Président déclare voter contre.

La séance est ajournée sur proposition du Dr Brosseau.